



## PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE À L'INTENTION DES CONSOMMATEURS D'ÉLECTRICITÉ

Il existe des programmes spéciaux pour venir en aide aux clients qui éprouvent de la difficulté à payer leurs factures d'électricité.



# AIE

## Programme d'aide aux impayés d'énergie (AIE)

Si vous accusez du retard dans le paiement de vos factures d'électricité et que votre service risque d'être débranché, vous pourriez être admissible à une aide financière d'urgence dans le cadre du Programme d'aide aux impayés d'énergie (AIE) de la Commission de l'énergie de l'Ontario.

- Le Programme AIE verse une somme unique allant jusqu'à 500 \$ (600 \$ si votre résidence est chauffée à l'électricité) par année civile. Cette somme est automatiquement appliquée à votre compte d'électricité.
- L'admissibilité est fondée à la fois sur le revenu de votre ménage et le nombre de personnes vivant sous votre toit. Pour que vous soyez admissible à de l'aide, le revenu de votre ménage doit être égal ou inférieur à la mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada, après impôt. La Prestation ontarienne pour enfants, la Prestation fiscale canadienne pour enfants et la Prestation universelle pour la garde d'enfants sont exclues du calcul de l'admissibilité du revenu.
- L'aide est offerte uniquement si vous accusez un retard dans le paiement de vos factures – ou dette arriérée – et que vous risquez le débranchement de votre service d'électricité.
- Vous ne pouvez pas recevoir une somme supérieure au montant en souffrance sur votre compte d'électricité.
- Le montant unique vise à vous procurer une aide ponctuelle en cas d'urgence. Il n'est pas conçu pour vous aider à régler vos factures de façon régulière ou continue.
- Pour faire une demande, veuillez vous adresser à votre centre de services sociaux local. Vous pouvez obtenir une liste des centres à [http://www.cominfo-ottawa.org/francais/main\\_fr.html](http://www.cominfo-ottawa.org/francais/main_fr.html) ou en composant le 2-1-1. Votre centre vous aidera à remplir votre demande et vous informera dès qu'elle sera traitée. Si votre demande est approuvée, le centre fera directement le paiement à Hydro Ottawa en votre nom.

# POAFE



## Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE)

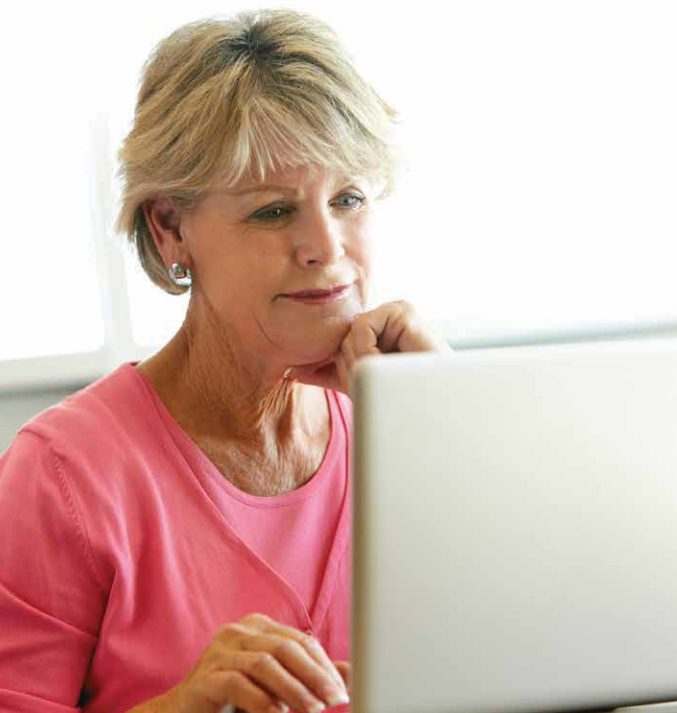
Le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE) accorde un crédit mensuel aux clients à faible revenu afin de réduire leurs factures d'électricité.

- Variant entre 35 \$ et 75 \$, un crédit mensuel peut être appliqué sur la facture d'électricité en fonction du revenu du ménage et du nombre de personnes vivant sous le même toit.
- L'admissibilité est fondée à la fois sur le revenu de votre ménage et le nombre de personnes vivant sous votre toit.
- Si vous chauffez votre résidence à l'électricité ou si vous avez besoin d'un équipement médical nécessitant beaucoup d'électricité, vous pourriez obtenir une aide financière plus importante du POAFE.
- Pour recevoir le crédit du POAFE, vous devez présenter une demande. Pour ce faire ou pour savoir si vous êtes admissible, visitez [AideElectriciteOntario.ca](http://AideElectriciteOntario.ca) ou composez le 1 855 831-8151.
- Il faut prévoir entre quatre et six semaines pour le traitement d'une demande. Si vous êtes admissible, le crédit apparaîtra directement sur votre facture d'électricité entre six et huit semaines environ après l'acceptation de votre demande.

## Programme d'aide résidentielle Économisez l'énergie

Le Programme d'aide résidentielle Économisez l'énergie offre gratuitement des produits écoénergétiques aux propriétaires résidentiels, aux locataires et aux fournisseurs de logements sociaux admissibles. Il propose également une évaluation énergétique de l'habitation visant à trouver d'autres moyens de réaliser des économies. Le Programme d'aide résidentielle est offert par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE).

- Exemples des produits offerts : ampoules DEL certifiées ENERGY STAR®, barres d'alimentation avec minuterie intégrée, pommes de douche à faible débit (douche téléphone ou ordinaire), aérateurs de robinet (cuisine et salle de bains), sècheurs à linge, réfrigérateur écoénergétique, climatiseur de fenêtre, isolation supplémentaire pour grenier ou sous-sol et coupe-froid pour portes et fenêtres.
- L'admissibilité est fondée à la fois sur le revenu du ménage et le nombre de personnes vivant sous le même toit.
- Pour obtenir plus d'information et savoir comment participer, visitez [EconomisezLenergie.ca](http://EconomisezLenergie.ca) ou composez le 1 855 591-0877.



## Fonds pour des frais abordables (FFA)

Le Fonds pour des frais abordables (FFA) offre gratuitement des améliorations en matière d'efficacité énergétique aux clients résidentiels admissibles qui n'ont pas droit aux programmes d'aide financière à l'intention des consommateurs à faible revenu. Le FFA peut vous aider à réduire la consommation d'énergie de votre résidence et, par le fait même, votre facture d'électricité.

- Si vous êtes admissible, vous recevrez l'une des trois trousse d'amélioration d'efficacité énergétique. Le degré de soutien offert dépend de votre revenu net et du montant moyen de votre facture d'électricité.
- Selon le degré de soutien offert, vous pourriez recevoir la visite d'un conseiller professionnel en conservation d'énergie, un plan écoénergétique résidentiel et des produits pouvant inclure des appareils homologués ENERGY STAR®, des produits d'isolation ou une thermopompe homologuée ENERGY STAR®.
- Si vous possédez ou louez une résidence principale en Ontario et que vous êtes titulaire du compte d'électricité, vous êtes admissible au FFA.
- Vous pouvez vous inscrire vous-même en ligne sur [AffordabilityFund.org/fr](http://AffordabilityFund.org/fr) ou par téléphone au 1 855 494-FUND (3863).

## Autres programmes

- Vous pouvez vous inscrire à un plan de versements égaux, qui vous permet de répartir vos frais d'électricité également tout au long de l'année, ce qui facilite l'établissement d'un budget puisque vous connaissez à l'avance le montant des factures à venir.
- Des ententes pour le paiement des arriérés peuvent être proposées. Ces ententes accordent aux clients résidentiels davantage de temps pour régler un solde dû, leur permettant ainsi d'éviter le débranchement de leur service.
- Hydro Ottawa offre des trucs et conseils d'économie d'énergie pour aider ses clients à réduire leur consommation d'électricité. Pour en savoir plus à ce sujet, visitez [hydroottawa.com/trucs-conseils](http://hydroottawa.com/trucs-conseils).

## Contactez-nous

[www.hydroottawa.com/pournousjoindre](http://www.hydroottawa.com/pournousjoindre)

Téléphone  
613 738-6400

Lundi au vendredi  
8 h à 20 h

Samedi  
9 h à 15 h

(sauf les jours fériés)

